Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Bretagne

Evaluation environnementale

Rennes, le 06 AOUT 2016

INFORMATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
relative au dossier de Déclaration d'Utilité Publique et à la création d'une servitude sur le réseau d'interconnexion d'eau potable
Syndicat d'interconnexion d'eau potable Nord-ouest Cornouaille

Reçu le 06/06/2016

L'Autorité environnementale n'a émis aucune observation se rapportant à ce dossier dans le délai imparti, soit à la date du 06/08/2016.

La présente information sera :

- jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public prévue par un texte particulier ;
- mise en ligne sur le site internet de l'Autorité environnementale et de celle de l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution des travaux, de l'ouvrage ou de l'aménagement projetés.

Cette information ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction.

Le Préfet de la région Bretagne,
Pour le Préfet et par délégation,
L'adjointe au chef de service Connaissance,
Prospective et Évaluation,

Anne-Françoise RAFFRAY